

Une nouvelle mission de l'IGAS pour évaluer et diffuser les bonnes pratiques des SPSTI

La ministre du Travail, Mme Panosyan-Bouvet, a adressé le 21 mai 2025 à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), une lettre de mission d'évaluation des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) visant à examiner plusieurs aspects qui seraient favorable à l'efficacité et à la qualité de l'offre des SPSTI.

Les principaux points de la mission sont les suivants :

1. Impact des réformes récentes : Évaluer l'impact des réformes récentes du système de santé au travail et identifier les freins législatifs et réglementaires qui pourraient encore être levés pour faciliter l'exercice des missions des SPSTI.

2. Innovations organisationnelles et technologiques : Examiner les innovations organisationnelles et technologiques, les expérimentations et les bonnes pratiques, ainsi que les modalités de structuration de l'écosystème public et privé pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'offre des SPSTI.

3. Dialogue de gestion : Proposer des moyens pour faire de la procédure de délivrance de l'agrément par les services déconcentrés du ministère une occasion de véritable dialogue de gestion avec les SPSTI autour d'indicateurs de performance.

4. Prévention de la désinsertion professionnelle : Identifier les marges d'amélioration de la contribution des SPSTI à la prévention de la désinsertion professionnelle, à la prévention des accidents du travail et à la lutte contre l'absentéisme.

5. Propositions utiles : Élaborer toute proposition utile, y compris par la diffusion d'innovations, pour permettre aux SPSTI de mieux répondre aux nouveaux enjeux posés par la prévention des risques professionnels et de concrétiser un meilleur accompagnement des entreprises, notamment des TPE et des PME, dans la mise en œuvre de leur politique de prévention.

Cette mission, lancée au moment où la certification des SPSTI bat son plein, représente certainement une opportunité supplémentaire pour mettre en lumière les avancées réalisées par les SPSTI, démontrer le niveau des moyens engagés, illustrer la réalité de leur activité en 2025 de manière documentée et chiffrée, et diffuser les bonnes pratiques.

L'initiative du ministère intervient après la publication au printemps dernier du rapport parlementaire remis par Mme Parmentier-Lecocq et M. Delogu dans le cadre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, qui soulignait les progrès significatifs des SPSTI depuis la loi de 2021 : "[...] ce que l'on observe d'ores et déjà, et ce qui constitue un motif de satisfaction, c'est que les structures ont fait évoluer leur organisation et leur fonctionnement internes, sur différents points, pour être en mesure de fournir aux entreprises les prestations attachées à l'offre socle de services".

L'exploitation des rapports élaborés par la DGT sur l'activité des SPSTI portant sur les années 2022 et 2023 objective effectivement des progrès tangibles dès le début de l'application de la loi.

SOMMAIRE

UNE

Une nouvelle mission de l'IGAS pour évaluer et diffuser les bonnes pratiques des SPSTI

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 "La situation s'est améliorée"

Rapport de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale sur la loi du 2 août 2021

5 Insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap

Signature d'une convention de partenariat Présanse Hauts-de-France / Cheops

6 Interstis - Partage de pratiques

Actualités et guide pratique

CERTIFICATION

8 État des lieux des demandes de certification

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

9 Négociation collective de branche

Point d'étape

MÉDICO-TECHNIQUE

10 Retour sur la Journée Médecins-Relais 2025

Une dynamique collective au service de la Santé au travail

12 60^{èmes} Jnrées Santé Travail de Présanse

Informations préprogramme et inscriptions

13 Journées Nationales de Santé au travail dans le BTP de Tours

Une édition consacrée au réchauffement climatique et à l'action des SPSTI

JURIDIQUE

14 Risques liés à la chaleur

Renforcement de la protection des travailleurs

16 GST - Médispace

Courrier et réaction du CNOM

A l'approche de la trêve estivale, il est temps de mesurer le chemin parcouru par les SPSTI et se projeter dans les mois à venir. Le rapport parlementaire de Madame Charlotte Lecocq et Monsieur Sébastien Delogu, publié en début d'année, a confirmé l'attention accrue portée à la Santé au travail et a été porteur d'encouragements. On peut y lire : *"Il y a tout lieu de penser que la situation s'est améliorée en 2023 puis en 2024 et qu'elle continuera de s'améliorer à l'avenir."*

Et même si la lettre de mission adressée récemment à l'Igas par la ministre du Travail ne salue pas les progrès enregistrés par les SPSTI, nous voulons croire qu'elle s'inscrit dans une dynamique d'évaluation et de transformation qui consolideront et accéléreront les avancées des SPSTI pour la prévention dans les entreprises. Nous nourrirons les travaux de l'Igas dans ce sens.

Face aux attentes exprimées, les SPSTI ont répondu présents. Leur engagement collectif dans le processus de certification, conçu par les partenaires sociaux, en est la preuve la plus tangible. D'ores et déjà, une très large majorité de Services sont certifiés ou en passe de l'être. Cet effort massif témoigne de la volonté du réseau de se hisser aux standards les plus exigeants pour accompagner les entreprises quelle que soit leur taille et protéger la santé des travailleurs partout sur le territoire.

Pour consolider cette évolution, il nous faut continuer à progresser, à innover, à coopérer. Il nous faut aussi faire savoir. Trop souvent encore, les critiques reposent sur des perceptions dépassées ou infondées. Il est temps d'opposer aux idées reçues les faits, les chiffres, les résultats. Notre action parle pour nous : rendons-la visible, lisible, incontestable.

Les SPSTI ont changé et poursuivent leur modernisation. Ils doivent désormais être reconnus à la hauteur de ce qu'ils sont devenus : des acteurs essentiels de la prévention en Santé au travail, ancrés dans les réalités de terrain, résolument engagés dans l'amélioration continue des services qu'ils rendent.

Merci à tous ceux qui s'investissent au quotidien pour répondre aux enjeux liés à nos missions.

La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

Maurice Plaisant,
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : accueil@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Arnaud BONDUELLE, Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Mariette LYONNET, Virginie PERINETTI, Ata SMAALI

Assistante : Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie MAJOR

Pour autant, l'introduction de la lettre de mission ne fait pas mention de ces avancées mais évoquent en revanche des insatisfactions persistantes des employeurs au regard du service rendu et des moyens numériques insuffisamment performants, avec en toile de fond une démographie défavorable des médecins du travail. De surcroît, il est fait référence à des *"SPST présentant des démarches résolument innovantes qui peinent à pénétrer sur le marché"*, sans préciser lesquels, laissant penser que des structures non agréées par l'Administration et non engagées dans le processus de certification exigé par la Spec 2217 ont, eux, retenu l'attention, suscitant des interrogations dont Présanse s'est fait l'écho auprès de la ministre.

Autre motif d'étonnement, la mission a été lancée sans information préalable des partenaires sociaux qui ont engagé la transformation de l'action des SPSTI en signant l'Accord National Interprofessionnel de décembre 2020, qui a largement façonné la loi de 2021, et dont ils suivent l'application dans un comité de suivi paritaire.

Cela étant, l'objectif principal est bien sûr partagé : trouver les voies et moyens pour réussir la mission des SPSTI et diffuser les bonnes pratiques le plus largement possible. Il s'agit dès lors pour le réseau Présanse d'y contribuer activement, tout en démontrant collectivement la réalité de l'activité en 2025 et le niveau de modernité des outils utilisés. Les éditeurs de logiciels, percevant une remise en cause de leur niveau technologique, se mobilisent également pour démontrer les fonctionnalités avancées qu'ils offrent, telles que la prise de rendez-vous en ligne, les portails, la téléconsultation ou des applications faisant appel à l'intelligence artificielle. Les SPSTI pourront, quant à eux,

promouvoir les moyens numériques qu'ils ont eux-mêmes parfois développé.

L'lgas a immédiatement engagé ses travaux, et a rencontré Présanse dans la phase de cadrage le 18 juin dernier. Ce fut l'occasion de commencer à renseigner le plus largement possible les membres de la mission. Plusieurs SPSTI ont été par ailleurs contactés pour organiser des échanges approfondis. Les éditeurs de logiciels ont également été approchés. Et d'autres parties prenantes seront bien sûr entendues.

Les inspecteurs désignés disposent de 4 mois pour rendre leur rapport.

Ils ne pourront évidemment pas rencontrer tous les SPSTI. Aussi, Présanse continue à s'organiser pour identifier les innovations ou bonnes pratiques au sein de son réseau, et documenter au mieux les inspecteurs. Les SPSTI contactés pourront se signaler auprès de Présanse afin de préparer les éléments qui paraissent utiles à porter à la connaissance des membres de la mission.

Lors de l'assemblée générale de Présanse de Lille en avril dernier, les SPSTI ont adopté une série d'orientations pour une feuille de route partagée, favorable à la réussite et à la valorisation de leur action. La promotion des bonnes pratiques, le développement des moyens numériques, l'appui à la transformation et à un pilotage du dispositif cohérent en prise avec les réalités de terrain, la communication sur les progrès réalisés, sont autant d'axes validés par les SPSTI et dont la pertinence se trouve aujourd'hui renforcée par cette nouvelle mission de l'lgas. La mise en œuvre du plan d'action coïncidera pour partie avec les travaux des inspecteurs et pourront les nourrir. ■



"LA SITUATION S'EST AMÉLIORÉE"

Rapport de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale sur la loi du 2 août 2021

"Il y a tout lieu de penser que la situation s'est améliorée en 2023 puis en 2024 et qu'elle continuera de s'améliorer à l'avenir."

Ainsi s'ouvrent les conclusions du rapport de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, réunie pour évaluer la mise en application de la loi du 2 août 2021.

Revenant sur les grands pans de l'action en Santé-Travail impactés par la loi (mise en place du DUERP, surveillance post-exposition, offre socle de service...), le rapport livre ainsi de premières observations sur 40 points détaillés tels que :

- ▶ la mise en place du DUERP,
- ▶ l'offre socle des SPST
- ▶ l'accès au Dossier Médical Partagé,
- ▶ la mutualisation du suivi de l'état de santé des travailleurs qui occupent un emploi identique auprès de plusieurs employeurs,
- ▶ ...

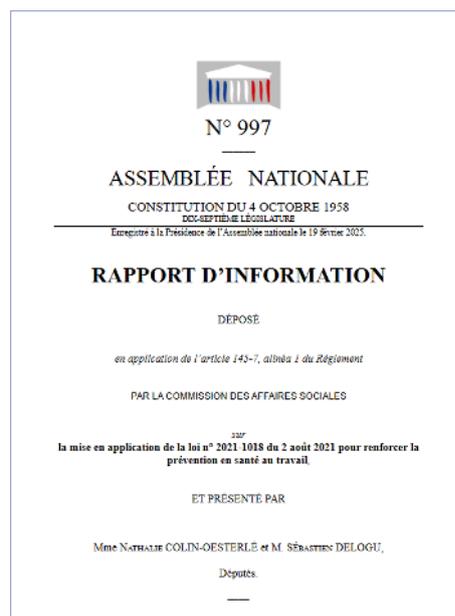
Si les rapporteurs rappellent qu'il est trop tôt « pour apprécier de manière exhaustive et précise les incidences de la loi » du fait d'un recul trop faible, ils notent pour autant un impact positif avec une amélioration continue depuis le début du recueil des données, et saluent particulièrement le travail d'adaptation et d'implémentation des Services de Prévention et Santé au Travail :

"[...] ce que l'on observe d'ores et déjà, et ce qui constitue un motif de satisfaction, c'est que les structures ont fait évoluer leur organisation et leur fonctionnement internes, sur différents points, pour être en mesure de fournir aux



entreprises les prestations attachées à l'offre socle de services (instauration d'un « parcours adhérent » personnalisé pour améliorer la relation de proximité entre les services et leurs adhérents, priorisation des actions de prévention primaire à destination des salariés d'entreprises exposés à des risques particuliers, etc.)".

Le [texte intégral du rapport](#) et le [replay de l'audition](#) sont à retrouver sur le site de l'Assemblée Nationale ou via Presanse.fr. ■



INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Signature d'une convention de partenariat Présanse Hauts-de-France / Cheops

En présence de la ministre déléguée à l'Autonomie et au Handicap Charlotte Parmentier-Lecocq, l'association régionale Présanse Hauts-de-France et l'antenne régionale du Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés (CHEOPS) ont signé le 13 juin dernier une convention de partenariat entre leurs deux structures, actant d'un engagement commun en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi de personnes en situation de handicap.

La signature proprement dite était de la main de M. Luc Baijot, Président de Présanse Hauts-de-France et de Mme Sylvie Cheynel, Présidente de CHEOPS Hauts-de-France, et l'événement en lui-même a réuni, outre Mme Parmentier-Lecocq, de nombreux représentants des secteurs de l'économie et de la santé tels M. Paul-Marie Claudon, Préfet pour l'égalité de Chances, M. Hugo Gilardi, de l'Agence régionale de santé locale, Bruno Drolez pour la Dreets Hauts-de-France, Arnaud Cousin, Délégué général du MEDEF régional, les professeurs Paul Frimat et Sophie Fantoni-Quinton...

De nombreux directeurs et présidents de SPSTI du Nord étaient également présents, ainsi que le Directeur général de Présanse M. Martial Brun.

Une forte présence qui souligne que le maintien en emploi et l'insertion professionnelle demeure un enjeu de société et de santé au travail identifié comme prioritaire par les pouvoirs publics comme les différents acteurs de la profession. ■



INTERSTIS - PARTAGE DE PRATIQUES

Actualités et guide pratique



Actualités / Espace qualité & Certification

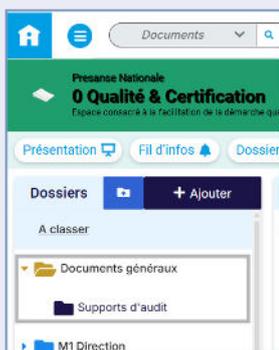
L'**Espace Qualité & Certification** a bénéficié d'un partage généreux de documents liés à la préparation spécifique aux audits, de tous niveaux,

avec **36 documents** (produits par 11 SPSTI déjà audités et ayant validé leur certification).

Ci-dessous un tableau (non-exhaustif) des éléments partagés :

Document	Niveau	Partagé par
10 Grilles d'audit (Préventeur, PDP, Compta, etc.)	Niveau 3	Auvergne-Rhône-Alpes
Support d'audit initial	Niveau 1	Bretagne
Guide pour la certification	Niveau 1	Ile-de-France
Guide pour audit Afnor Réunion préparatoire audit de certification	Niveau 3	Normandie
Support équipe MT	Niveau 1	Occitanie
3 mémos SPEC 2217 (PDP, Équipe médicale, Préventeur)	Niveau 1	Hauts-de-France
Présentation du référentiel certification SPEC 2217 (plusieurs documents)	Niveaux 1 2 3	Ile-de-France Nouvelle-Aquitaine
Séminaire de préparation à l'audit	Niveau 1	Nouvelle-aquitaine
9 supports de préparation aux audits par processus (Gérer les SI, Piloter, Finances & achats, etc.)	Niveau 3	Ile-de-France
Présentation du Service et de son activité	Niveau 3	Centre-Val-de-Loire

Ces documents sont à retrouver dans l'Espace Qualité & Certification, dossier « Documents généraux », **sous-dossier « Supports d'audit »**.



Actualités / Mise à jour Interstis liée à l'URL de connexion

Interstis a mis en place une nouvelle page de connexion, avec un système d'authentification mis à jour et un design modernisé. Ce changement concerne uniquement l'URL générale **plateforme.interstis.fr**.

Cependant, certains utilisateurs Interstis-Présanse se sont connectés via cette URL générale, alors que Présanse dispose d'une **URL personnalisée** : <https://presanse.interstis.fr/public/utilisateur>.

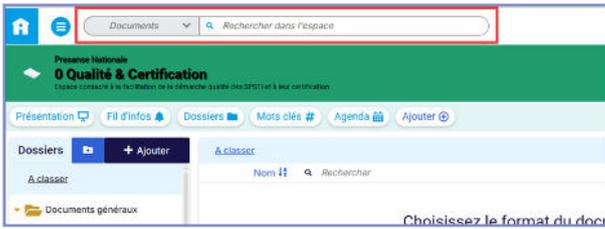
Depuis la mise à jour, ces utilisateurs ne peuvent plus accéder à leur compte depuis cette URL personnalisée. C'est pourquoi il est nécessaire qu'Interstis procède à leur **démigration**, afin qu'ils puissent continuer à se connecter via l'URL propre à Présanse.

! Si des utilisateurs Interstis-Présanse sont confrontés à un blocage de leur compte, ils sont invités à se rapprocher de Madame Ata Smaali (projets@presanse.fr), qui se chargera de solliciter le support Interstis pour procéder à la remigration des comptes sur l'URL de connexion <https://presanse.interstis.fr/public/utilisateur>.

Guide pratique / Comment retrouver rapidement le document recherché ?

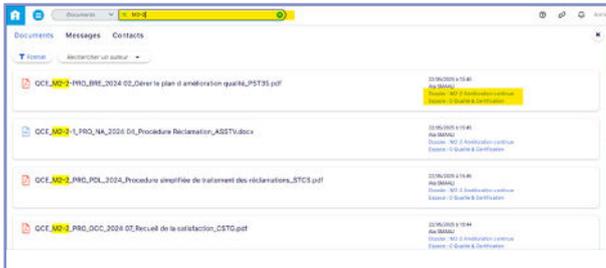
Interstis propose deux modes de recherche rapide dans les Espaces :

1. Via la barre de recherche qui se trouve en haut de l'Espace

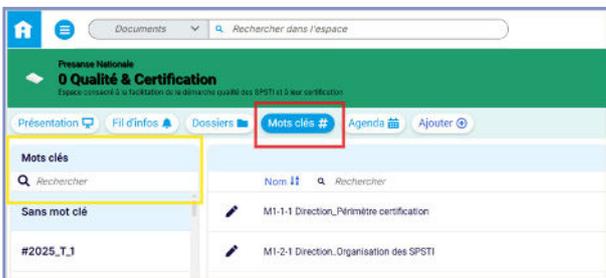


Pratique pour rechercher des documents par région émettrice ou Service, par processus et thème de la SPEC 2217 (en utilisant la codification de la nomenclature, qui se trouve dans la base Interstis), ou par nom explicite.

Par exemple, ici, en tapant M2-2, Interstis sort tous les documents concernant le processus M2, thème 2 de la grille d'auto-évaluation SPEC 2217, en indiquant leur emplacement dans Interstis :

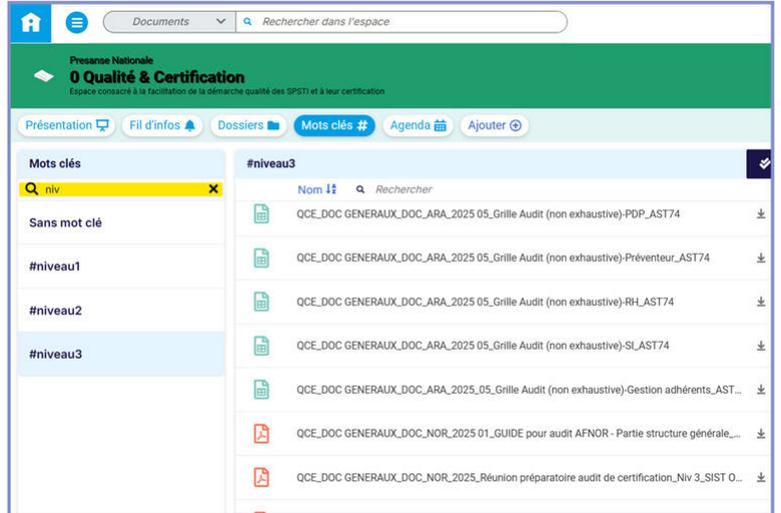


2. Avec les mots-clés



En cliquant sur le bouton « Mots clés # », il est possible de rechercher des documents par niveaux de qualification. Ci-dessous par exemple, en tapant « niv » dans la barre de recherche de mots clés, Interstis propose tous les mots clés correspondants, soit « #niveau1 », « #niveau2 », « #niveau3 ».

Et en sélectionnant **#niveau3**, Interstis sort tous les documents liés à la certification de niveau 3 :



Présanse a également créé le mot clé #audit, afin de retrouver au même endroit tous les documents liés à la préparation spécifique des audits.

Guide pratique / Le partage de documents

Les SPSTI ayant passé des audits / obtenu une certification (tous niveaux confondus) sont vivement invités à **mettre à disposition dans la base Interstis les supports partageables** qui pourraient guider les SPSTI en cours de certification dans la construction de leurs dossiers.

Rappel de la procédure de dépôt simplifiée :

- ▶ Transmettre les documents à partager aux référents Interstis de la région*

OU

- ▶ Contacter Ata Smaali, référente Interstis pour Présanse national (projets@presanse.fr). ■

* : L'annuaire des référents Interstis régionaux est mis à disposition dans la plateforme.



État des lieux des demandes de certification

Fin mai 2025, Présanse a recensé 135 Services ayant effectué leur demande d'audit, conformément au décret n° 2022-1031 du 20 juillet 2022, prévoyant ces demandes avant le 30 avril 2025.

A noter que les Services pour lesquels les données sont manquantes sont essentiellement des Services non-adhérents à Présanse, des Services des Outre-mer, ou des cas particuliers.

Les dates de ces premiers audits de certification sont réparties sur l'ensemble de l'année 2025. Les organismes de certification sont en effet au nombre de 3 et n'ont pas eu la possibilité de programmer tous les audits sur le premier semestre. 65 % des Services ont cependant obtenu une date entre décembre 2024 et juin 2025.

Sur 112 Services ayant communiqué le nom de leur organisme de certification 52 ont choisi Qualipole, 32 l'Afnor, et 28 Qualianor.

Des résultats encourageants

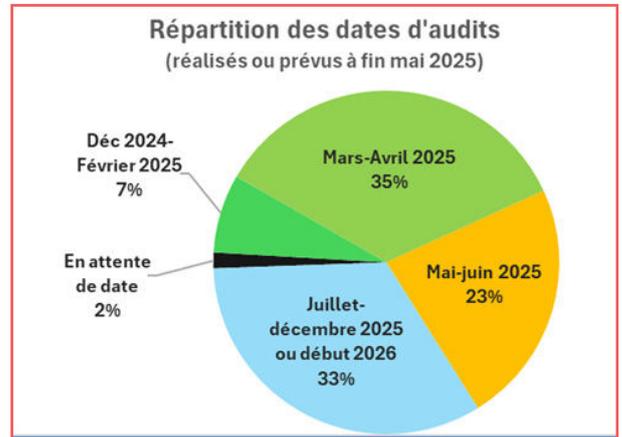
Les Services audités à la fin mai qui ont communiqué à Présanse les résultats de leur audit ont tous été certifiés et n'ont donc pas eu de non-conformités, ou les ont levées rapidement.

Le délai de résolution des non-conformités majeures étant de 3 mois, comme le délai pour la proposition du plan d'action dans le cas des non-conformités mineures, plusieurs Services audités peuvent être en attente du résultat définitif de leur audit.

Les interprétations des exigences du référentiel ou des procédures d'audit peuvent varier d'un auditeur à l'autre, comme c'est le cas pour toutes les certifications, y compris en ISO 9001. Cependant, Présanse invite les Services à remonter les éventuelles non-conformités ou demandes paraissant contraires au référentiel, au plan de contrôle ou à la réglementation. Ces retours ont notamment pour finalité d'alimenter les prochains échanges avec la DGT, le Cofrac et les organismes de certification.

Vers une certification au niveau 3 pour 2027

Si 80% des Services se sont positionnés sur le niveau 1 pour leur première certification, l'atteinte du niveau 3 est encouragée avant 2027 pour le plus grand nombre possible de Services. Il apparaît en effet important d'afficher des signaux de modernité et de démontrer l'effectivité du service rendu dans un contexte où l'Etat et les partenaires sociaux s'interrogent sur les effets de la loi pour renforcer la prévention en santé au travail, votée il y a 4 ans déjà.



On rappelle que le niveau 3 peut être présenté directement après le niveau 1 et qu'il peut être présenté avant ou à la place de l'audit de suivi du niveau précédemment atteint.

L'atteinte du niveau 3 en 2027 suppose que tous les indicateurs aient été construits suffisamment en amont, de préférence début 2026, et que les demandes d'audits soient effectuées au plus tard au premier semestre 2027.

La construction des indicateurs des trois pans de l'offre (AMT, suivi individuel, PDP) et la définition des objectifs pour chacun de ces indicateurs est exigée dès le niveau 2. Pour le niveau 3, les écarts aux objectifs doivent être analysés et un plan d'action doit être proposé pour réduire les éventuels écarts.

On rappellera que, conformément à la SPEC 2217, **les objectifs sont à fixer par les Services** et qu'ils ne sont pas nécessairement attendus à 100%, l'essentiel étant l'amélioration continue. Si des auditeurs exigeaient, il serait intéressant d'en informer Présanse.

Présanse n'a pas vocation à préconiser des objectifs mais la commission "certification" produira pour la fin de l'année 2025, des éléments pour aider les Services à fixer leurs objectifs, sur chacun des indicateurs demandés :

- ▶ Les résultats de l'indicateur au niveau national, lorsqu'ils existent dans l'enquête chiffres clés de Présanse, ainsi que la valeur de la plus haute performance,
- ▶ Des exemples de priorisation selon le projet de Service ou les particularités des adhérents (pour les FE par exemple les nouveaux adhérents et/ou les entreprises qui n'en ont jamais eu),
- ▶ Les moyens à prendre en compte et à dimensionner pour l'atteinte de l'objectif : moyens humains, capacité des 4 principaux logiciels métiers à produire les données... ■



NÉGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

Point d'étape

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au niveau de la branche, la négociation portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes suit son cours. L'objectif reste de pouvoir conclure au plus tard un accord de branche au mois de décembre 2025.

Formation professionnelle

Liste des formations éligibles au dispositif de la Pro-A

Les partenaires sociaux ont pu aborder récemment le sujet de la formation professionnelle. Il a été conclu un avenant à l'accord, définissant une liste des formations éligibles au dispositif de reconversion ou promotion de l'alternance (dispositif Pro A). Vont donc être éligibles au dispositif de la Pro-A : les formations formant à l'emploi de conseiller formation telles que :

- ▶ conseiller en insertion professionnelle,
- ▶ conseiller emploi formation insertion,
- ▶ chargé d'accompagnement social et professionnel.

Le texte a été signé à l'unanimité et est en cours d'extension. L'accord initial et ses avenants sont disponibles sur le site Internet de Présanse : www.presanse.fr

Montant de la contribution conventionnelle 2026

Enfin, les partenaires sociaux ont conclu, le 12 juin dernier, un avenant à l'accord de branche portant sur la formation professionnelle, relatif à la contribution conventionnelle.

Pour l'année 2026, le taux de cette contribution est maintenu à 0,35 % de la masse salariale.

Le texte sera soumis à la signature des organisations syndicales dans les prochains jours. ■





RETOUR SUR LA JOURNÉE MÉDECINS-RELAIS 2025

Une dynamique collective au service de la Santé au travail

Le mercredi 25 juin 2025, Présanse a organisé à Paris la 12^{ème} Journée d'information des médecins-relais des SPSTI, à l'Espace Chaptal à Paris. Ce rendez-vous annuel a réuni de nombreux médecins du travail désignés comme interlocuteurs privilégiés de Présanse, autour d'une ambition commune : renforcer les liens entre professionnels du réseau, partager sur les travaux en cours et éclairer les enjeux actuels de la profession.

Ouverte à l'ensemble du réseau, la journée s'est déroulée de 10h00 à 16h30 dans un format présentiel. Un temps d'accueil a permis de favoriser les échanges informels et le partage d'expériences.

Structurée en deux sessions – matinée et après-midi – cette journée a alterné présentations thématiques et temps d'échanges interactifs, dans un format propice au dialogue et au partage d'expériences.

Une matinée dédiée aux actualités du réseau et aux travaux menés et à venir

Après une introduction conjointe de Martial BRUN et du Dr Corinne LETHEUX (Présanse), la journée a débuté par un point d'actualité sur les orientations stratégiques de Présanse, présenté par Martial BRUN, mettant en lumière les actions prioritaires à venir du réseau dans un contexte en constante évolution.

Le Dr LETHEUX a ensuite ouvert les débats en rappelant la contribution des SPSTI à la santé publique en France au travers de leurs missions. Ainsi, dans cette approche de santé globale, les SPSTI constituent

des acteurs clés, en agissant sur le déterminant travail et sur le maintien en emploi et promouvant la prévention au sens large. Elle a ensuite présenté les livrables 2024 du Pôle Médico-Technique, illustrant la richesse des productions collectives sur des sujets tels que la toxicologie, la prévention des conduites addictives, les pratiques infirmières ou encore les fiches médico-professionnelles, pour lesquelles un appel à candidature est en cours.

Un éclairage spécifique a été apporté sur les systèmes d'information, en particulier sur les enjeux d'interopérabilité et de sécurité des données. Il a notamment été rappelé les travaux menés sur les Thésaurus Harmonisés et les outils d'aide à la saisie, ainsi que la série de quatre webinaires dédiés à l'implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les logiciels métiers utilisés par les SPSTI, organisés aux mois de juin et de septembre. Enfin, l'importance de disposer de l'INS et d'utiliser des messageries sécurisées a également été réitérée.

À l'issue de chaque présentation, des temps de discussion ont permis aux participants de réagir, de poser leurs questions, d'approfondir les sujets abordés et de croiser les pratiques de terrain.

Une après-midi consacrée à la santé mentale et au risque de désinsertion professionnelle

L'après-midi s'est ouverte avec une intervention du Dr Marc FADEL (Chef de clinique – CHU d'Angers) consacrée à l'Indice de Risque de Désinsertion Professionnelle (IRDP). Il a ainsi été rappelé la mise

à disposition aux SPSTI via leurs éditeurs de cet IRDP de première intention, ainsi que le lancement d'une seconde phase du projet consistant en une étude multicentrique pour évaluer et faire évoluer l'IRDP.

Puis, le Dr Clément DURET (Responsable du service des pathologies professionnelles – Hôpital de Garches) a proposé une communication portant sur la santé mentale et les risques psychosociaux. Cette présentation a permis d'analyser les enjeux de la santé mentale liés au travail, et a apporté un éclairage clinique sur les modalités de prise en charge et les dynamiques d'accompagnement adaptées.

Comme chaque année, la journée s'est conclue par une information sur l'actualité juridique et réglementaire du secteur, assurée par Anne-Sophie LOICQ et Me Virginie PERINETTI (Présanse). Plusieurs textes récents ont été traités portant sur l'inaptitude et la dispense de reclassement, les nouveaux modèles d'avis d'aptitude/inaptitude, le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs bénéficiant d'habilitations électriques et d'autorisations de conduite.

Des informations ont également été transmises concernant la formation des professionnels de santé à la radioprotection, ou encore sur la protection des travailleurs face aux fortes chaleurs.

Une journée d'échange et de dialogue

Tout au long de la journée, les échanges ont été riches, concrets et constructifs. Le format interactif, combinant présentations et discussions, a permis aux médecins-relais de faire remonter leurs besoins et réalités de terrain, leurs attentes et leurs suggestions autour des outils développés par Présanse.

Depuis sa création en 2012, le réseau des médecins-relais constitue un vecteur d'information entre le niveau national et les SPSTI et leurs équipes. Cette édition 2025 a contribué à renforcer cette dynamique collective et à nourrir les réflexions sur les transformations à venir dans le secteur.

Les supports de présentation de cette journée sont mis à disposition sur le site Internet de Présanse. ■



Journée d'Information Médecins-Relais

Mercredi 25 juin 2025
10h00-16h30

60^{ÈMES} JOURNÉES SANTÉ TRAVAIL DE PRÉSANSE

Informations préprogramme et inscriptions

L'année 2025 marquera une étape symbolique pour le réseau Présanse avec la 60^{ème} édition des Journées Santé-Travail, un événement devenu, au fil du temps, une référence pour tous les professionnels de la Santé au travail.

Cette 60^{ème} édition se tiendra les mardi 7 et mercredi 8 octobre 2025 au Grand-Hôtel à Paris (InterContinental Paris Le Grand – 2 rue Scribe – 75009 Paris).

Avec pour thème « **Pratiques et contributions des SPSTI au regard des enjeux de société** », les Journées Santé-Travail 2025 ont pour ambition de mettre en lumière l'engagement et la capacité d'adaptation des SPSTI face aux transformations sociétales, environnementales et technologiques. Suivi des travailleurs, accompagnement des entreprises, innovation en santé : autant de leviers par lesquels les SPSTI répondent concrètement aux défis de société contemporains.

Sessions, conférences invitées et communications des SPSTI

Les Journées Santé-Travail 2025 s'articuleront comme de coutume autour de quatre sessions thématiques, chacune introduite par une conférence invitée apportant un éclairage expert et prospectif des thèmes qui seront abordés durant ces deux jours :

- ▶ Session 1 – Conférence invitée : Santé mentale
- ▶ Session 2 – Conférence invitée : Vision prospective des enjeux de santé et de sécurité au travail (M. Marc MALENFER, Responsable de la veille et de la prospective à l'INRS)
- ▶ Session 3 – Conférence invitée : Vieillesse et travail (Dr Claudine BERR, Géiatre et Directrice de recherche à l'Institut de Neurosciences de Montpellier)
- ▶ Session 4 – Conférence invitée : Cancer, environnement et maintien en emploi (Pr Fabrice BARLESI, Directeur de l'Institut Gustave Roussy)

Chacune de ces sessions comprendra des communications portées par les SPSTI, sous forme de présentations orales ou de E-posters, illustrant de manière concrète la diversité et la pertinence des actions menées sur le terrain par la profession pour répondre aux mutations du monde du travail et de la société actuels et aux défis de demain, pour être un acteur contribuant pleinement à la bonne santé de la population.



Le Conseil Scientifique des Journées Santé-Travail 2025 a souhaité construire un programme permettant d'illustrer l'action des SPSTI sur de nombreux enjeux de société : appropriation de la culture de prévention par les entreprises et les travailleurs, enjeux environnementaux, fertilité (homme et femme) et grossesse, handicap (visible et invisible), lutte contre les principales causes de morbidité (alimentation, sédentarité, sommeil, etc.), santé des dirigeants, santé des soignants, santé mentale, transformation numérique et organisationnelle du travail, vieillissement de la population, etc.

Préprogramme et inscriptions

Le préprogramme détaillé des Journées Santé-Travail ainsi que le bulletin d'inscription seront adressés à l'ensemble des Services dès début septembre 2025.

Les Journées Santé-Travail sont l'occasion de valoriser les pratiques innovantes, d'échanger entre pairs, de renforcer les synergies du réseau et d'enrichir la réflexion collective sur les enjeux à venir.

Présanse vous invite à participer nombreux à ces deux jours d'échanges et de réflexions qui constitueront les Journées Santé-Travail 2025, qui promettent d'être à la fois riches, inspirants et résolument tournés vers l'avenir. ■



Save the date

7 & 8 octobre

InterContinental Paris Le Grand
2 rue Scribe
75009 Paris

JST 2025

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Pratiques et contributions des SPSTI au regard des enjeux de société

60^{ème} édition des Journées Santé-Travail de Présanse

JOURNÉES NATIONALES DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE BTP DE TOURS

Une édition consacrée au réchauffement climatique et à l'action des SPSTI

La 37^{ème} édition des Journées Nationales de Santé au Travail dans le BTP s'est tenue du 4 au 6 juin 2025 au Palais des Congrès Vinci de Tours. Cet événement a réuni plusieurs centaines de participants venus de toute la France – professionnels de la Santé au travail, acteurs de la prévention, experts scientifiques, institutions et représentants du secteur du bâtiment et des travaux publics – pour réfléchir ensemble aux conséquences du changement climatique sur les conditions de travail.

Le thème central de cette édition, « **Réchauffement climatique et travail : ça chauffe dans le BTP !** », a donné lieu à des interventions, structurées autour de quatre sessions :

- ▶ Session 1 – Réchauffement climatique : état des lieux et impacts
- ▶ Session 2 – Alertes climatiques – Réglementation, spécificité BTP
- ▶ Session 3 – Physiopathologie – Effets sur la santé
- ▶ Session 4 – Quelle prévention en Santé au travail ?

Chaque session a permis de croiser approches scientifiques, retours d'expérience de terrain et recommandations pratiques. Ainsi, universitaires, experts de Météo France, de la DGT, de l'INSERM, de l'Anses, de l'OPPBTP, de l'INRS ou encore de Santé Publique France, mais également personnels des SPSTI (ACMS, AHI33, Santé BTP Rouen Dieppe, SIST-BTP 77, SPSTI BTP Lorraine...) se sont succédés en tribune au cours de ces Journées.

Un éclairage documenté a été apporté sur les scénarios climatiques à venir. Des outils d'anticipation comme l'ATP (Astreintes Thermiques Prévisibles) ou le WBGT (Wet-Bulb Globe Temperature - indice de température au thermomètre-globe mouillé), les nouvelles normes, dont le décret du 1^{er} juin 2025 relatif aux

risques liés à la chaleur, ou encore la montée en puissance de la notion de santé globale ont été exposés. Les impacts croissants des vagues de chaleur et épisodes de canicules, en particulier sur la peau et le cœur ont été également largement évoqués.

Le congrès a également mis en lumière des solutions opérationnelles : développement d'EPI innovants, port de bracelets anti-coup de chaleur, nouveaux outils de mesure de l'astreinte thermique, retours d'expérience issus de l'enquête Sunshine, ou encore partages d'initiatives régionales.

Ces échanges nourris ont témoigné de la forte capacité des acteurs de la Santé au travail à innover, s'adapter, et structurer ses pratiques autour de la prévention. Présanse était pleinement engagé dans ce rendez-vous national, avec un stand dédié situé au cœur de l'espace exposants.

Les équipes de Présanse ont pu échanger avec les participants sur les enjeux de prévention, présenter les outils et ressources développés par et pour les SPSTI et leurs personnels. Ces échanges directs avec les acteurs de terrain ont été l'occasion de valoriser l'accompagnement proposé par Présanse et de recueillir des retours précieux sur les besoins et attentes du réseau mais aussi sur les satisfactions concernant les outils interprofessionnels applicables au secteur (Fiches Médico-Professionnelles, kit de prévention des conduites addictives, guide de mise en œuvre de la métrologie et de la biométrologie en SPSTI, disque de périodicité des visites...).

Aux côtés de Présanse, le salon a accueilli de nombreux autres exposants : Afometra, Météo France, OPPBTP, GNMST, S.A.N.T. BTP, plusieurs éditeurs de logiciels métiers, venus partager leurs expertises et solutions. ■



Juin, un mois de soutien et d'échanges !

C'est bien connu, le mois de juin rassemble nombre de manifestations associatives.

À cette occasion, l'Afometra a souhaité soutenir plusieurs initiatives :

- **Le salon du BTP à Tours** qui nous a permis de rencontrer les professionnels du bâtiment réunis autour de la thématique des conséquences du réchauffement climatique sur leur secteur.
- **Le salon de l'ANIMT à Lille** pour informer nos futurs médecins du travail sur l'action de l'Afometra dans la formation continue dédiée aux professionnels de santé.
- **Les journées d'étude du GIT à Strasbourg** (groupement des infirmiers en santé travail) : la profession infirmière est en pleine mutation et l'Afometra souhaite accompagner le développement des compétences qui seront attendues.

C'est à chaque fois des rencontres, des projets, voire des partenariats, bref, c'est la santé au travail en pleine action !



 www.afometra.org
organisme de formation certifié ISO 9001



RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

Renforcement de la protection des travailleurs

Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur et Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense (J.O. du 1^{er} juin 2025).

Le décret et l'arrêté précités renforcent la protection des travailleurs en cas d'épisodes de chaleur intense correspondant aux seuils de vigilance météorologique de Météo-France. De nouvelles obligations spécifiques d'évaluation et de prévention s'imposeront ainsi aux employeurs dès le 1^{er} juillet prochain, un délai d'un mois leur étant ainsi accordé pour se mettre en conformité.

A noter que ces nouvelles mesures s'inscrivent dans le cadre des objectifs du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels.

En synthèse, les principales dispositions sont les suivantes :

Obligation pour l'employeur d'évaluer les risques liés aux épisodes de chaleur intense

A compter du 1^{er} juillet 2025, les employeurs auront l'obligation d'évaluer les risques liés à l'exposition de leurs salariés à des « épisodes de chaleur intense », qu'ils travaillent en intérieur ou en extérieur. Lorsqu'un tel risque sera identifié, l'employeur devra définir des mesures ou actions de prévention et les intégrer au sein du Papripact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, dans les entreprises d'au moins 50 salariés), ou du document unique d'évaluation des risques professionnels (pour les entreprises de moins de 50 salariés).

L'arrêté précité vient définir l'épisode de chaleur intense sur la base du dispositif de vigilance dénommé « canicule » de Météo-France. Un tel phénomène se trouvera ainsi caractérisé quand le **seuil de vigilance jaune** (pic de chaleur), **orange** (canicule) ou **rouge** (canicule extrême) sera atteint.

Mise en place de mesures de prévention pour réduire les risques liés aux épisodes de chaleur intense

Le décret liste, de manière non exhaustive, différentes mesures de prévention destinées à réduire les risques liés aux épisodes de chaleur intense identifiés lors de l'évaluation précitée (exemples : mise en œuvre de procédés de travail ne nécessitant pas d'exposition à la chaleur ou nécessitant une exposition moindre ; modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et des postes de travail ; information et formation des travailleurs, d'une part, sur la conduite à tenir en cas de forte chaleur et, d'autre part, sur l'utilisation correcte des équipements de travail et des EPI de manière à réduire leur exposition à la chaleur à un niveau aussi bas qu'il est techniquement possible ; mise à disposition autant que nécessaire de l'eau fraîche potable...).

Aussi, les textes précisent qu'**en liaison avec le SPST**, l'employeur sera par ailleurs tenu d'adapter les mesures de prévention pour les travailleurs particulièrement vulnérables aux

risques liés à l'exposition aux épisodes de chaleur intense, en raison notamment de leur âge ou de leur état de santé. Il devra en outre définir et communiquer à ses salariés ainsi qu'à son SPST, « *les modalités de signalement de toute apparition d'indice physiologique préoccupant, de situation de malaise ou de détresse, ainsi que celles destinées à porter secours, dans les meilleurs délais, à tout travailleur et, plus particulièrement, aux travailleurs isolés ou éloignés* ».

Autre mesure préventive que l'employeur devra mettre en place en cas de chaleur intense : la mise à disposition de ses salariés d'une **quantité suffisante d'eau potable fraîche**. Il devra également veiller à ce que cette eau puisse être maintenue au frais tout au long de la journée, à proximité des postes de travail, en particulier ceux situés en extérieur.

Intervention de l'inspection du travail en cas d'inaction de l'employeur

Lorsque l'employeur n'aura pas défini les mesures préventives à mettre en place pour protéger la santé de ses travailleurs lors d'épisodes de chaleur intense, l'inspecteur du travail pourra le mettre en demeure de les établir.

Sur le site du ministère du Travail, il est rappelé que, durant la période estivale de 2024, ce sont

près de 1 500 contrôles qui ont été menées par l'inspection du travail, couvrant ainsi de nombreux secteurs d'activité où les salariés sont exposés à la chaleur (BTP, agriculture, industrie, restauration...).

A toutes fins utiles, à noter que le site www.entreprendre.service-public.fr publie un rappel des obligations pour l'employeur et met à disposition le « **Guide de prévention des risques liés aux vagues de chaleur : quelles obligations pour l'employeur ?** » ■



GST - MÉDISPACE

Courrier et réaction du CNOM



MOUVEMENT

(75) Madame Sophie SASSIER est désormais la nouvelle Directrice générale du Service AMI Paris, en remplacement de **Madame Gaëlle MARTINAT**.

Dans un courrier du 28 avril dernier, le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) a pris acte des éléments transmis par Présanse au sujet de la structure GST, qui s'était à nouveau vu refuser sa demande d'agrément aux termes d'une décision de la DREETS de PACA du 13 novembre 2024.

Pour rappel, depuis 2019, des adhérents de Présanse ont fait état d'un démarchage actif de certains de leurs adhérents par une entreprise dénommée Medispace. Cette structure commerciale invitant, dans ce cadre, des entreprises à adhérer auprès d'une structure présentée comme un « SPSTI », dénommé GST, proposant un accès médical à distance uniquement. C'est dans ce contexte que le sujet d'un agrément de GST a été posé et que le dirigeant de Medispace-GST a affirmé que GST était parfaitement agréé, ce que la DGT elle-même a démenti, notamment dans une réunion du Coct le 10 décembre 2024.

Le fait d'affirmer bénéficier d'un agrément malgré l'absence de GST de la liste officielle des SPSTI agréés, pour convaincre des entreprises d'adhérer auprès de GST étant pénalement répréhensible s'il s'agit d'une tromperie intentionnelle, Présanse avait alors réagi dans l'intérêt de ses adhérents, en déposant plainte, tandis que la DGT procédait à un signalement au Parquet, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

A ce jour, des éléments sur le sujet sont toujours accessibles sur le site de Présanse, et on indiquera que plusieurs SPSTI ont en conséquence déposé une plainte, ainsi que Présanse, et qu'un juge d'instruction est depuis 2023 même saisi de cette affaire.

Informé de la situation et notamment de « médecins du travail » qui exercent au nom de GST, le CNOM s'est alors rapproché de neuf conseils départementaux, pour les inviter à porter plainte contre les dits médecins :

« En effet, nous considérons que, dûment informés de l'organisation mise en place par le GST, ces médecins n'exercent pas leurs missions dans le respect de la loi (violation du code du travail), de la réglementation et de la déontologie médicale.

A défaut d'une plainte déposée par le Conseil départemental, le Conseil national prendra la main et portera plainte contre ces médecins dans l'hypothèse où le médecin aurait délibérément continué son activité irrégulière au sein du GST. »

Présanse tiendra bien sûr ses adhérents informés des suites. Des éléments de communication pour permettre aux SPSTI d'explicitier la situation à leurs adhérents sont toujours disponibles dans les ressources du site. ■